



amende abusive car je n'étais pas le conducteur

Par **nanardS**, le 23/11/2011 à 10:21

Bonjour,

J'avais reçu chez moi un avis de contravention pour le non respect de l'arrêt à un feu rouge. Comme j'étais au travail ce jour là, je ne pouvais être au volant de ma voiture, mais comme c'est une seconde auto qui sert en dépannage je ne sais pas qui pouvait la conduire au moment des faits.

J'ai donc payé l'amende de 135 € en précisant que ce n'était pas moi le conducteur.

Je pensais que ça en resterait là, mais j'ai reçu une convocation pour me rendre au commissariat est réexpliquer les faits que je leur avais transmis par écrit.

Aujourd'hui je viens de recevoir une ordonnance pénale me réclamant 350 € + 22 € de droit fixe? Est-ce normal de devoir payer pour des faits dont on n'est pas l'auteur? pour moi c'est une injustice flagrante!!! Dois-je payer et accepter cette injustice ou dois-je contester au risque de devoir encore payer plus?????

Merci pour vos réponses

à bientôt

Bernard

Par **Tisuisse**, le 23/11/2011 à 12:04

Bonjour,

Voir le post-it spécial en en-tête de ce forum "contester une amende".

C'est ici : http://www.experatoo.com/droit-routier/comment-contester-amende_3768_1.htm

Par Tisuisse, le 23/11/2011 à 12:37

Merci de rester sur votre message d'origine.
Je fais le transfert de votre texte sur ce message.

nanardS a répondu, ce jour :

Bonjour,
pour ma part c'est un franchissement de feu rouge, mais ce n'était pas moi qui conduisait car j'étais dans un train pour me rendre au travail. J'ai été convoqué et exposé les faits en reconnaissant ne pas connaître l'identité du conducteur ayant franchit le feu rouge à cette heure là.
Mais l'affaire a été transmise au parquet et je suis condamné à payer 350 € plus les frais de 22€ .
Je trouve cela anormal car ce n'était pas moi que juis je faire payer, ou contester au risque de payer encore plus???
merci d'avance.
Bernard

Par Tisuisse, le 24/11/2011 à 23:10

Vous n'aviez qu'une seule solution pour éviter l'amende, c'était de dénoncer qui conduisait ce jour là. Ne sachant pas, ou ne voulant pas dénoncer, qui conduisait, vous restez redevable de l'amende pécuniaire fixée par le juge. Vous ne pouvez donc pas échapper à cette amende.